



## ***L'Accord de Paix de Paris du 23 Octobre 1991, La Libération du Cambodge & La Révolution du Lotus!***

***Chers Compatriotes,***

**Voici les extraits de :**

**L'ACCORD POUR UN REGLEMENT POLITIQUE GLOBAL DU CONFLIT AU CAMBODGE du 23  
octobre 1991 (Extraits)**

Les États participant à la Conférence de Paris sur le Cambodge, à savoir l'Australie, Brunéi Darussalam, Cambodge, Canada, République populaire de Chine, la République française, la République de l'Inde, la République de l'Indonésie, le Japon, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, la République des Philippines, la République de Singapour, le Royaume de Thaïlande, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les Etats-Unis d'Amérique, la République socialiste du Viet Nam et la République Fédérale Socialiste de Yougoslavie,

En présence du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,

Afin de maintenir, préserver et défendre la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et l'inviolabilité territoriales, la neutralité et l'unité nationale du Cambodge,

Désireux de rétablir et de maintenir la paix au Cambodge, afin de promouvoir la réconciliation nationale et d'assurer l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple cambodgien à travers des élections libres et équitables,

Convaincu que seul un règlement politique global du conflit cambodgien sera juste et durable et contribuera à la paix régionale et internationale et la sécurité,

Se félicitant du document-cadre du 28 août 1990, qui a été accepté par les parties cambodgiennes dans son intégralité en tant que base pour le règlement du conflit du Cambodge, et qui a ensuite été approuvé à l'unanimité par la résolution 668 (1990) du 20 Septembre 1990 et la résolution de l'Assemblée 45 / 3 du 15 Octobre 1990,

Notant la formation, à Jakarta le 10 Septembre 1990 du Conseil national suprême du Cambodge comme l'organe légitime unique et source de l'autorité au Cambodge où, pendant la période transitoire, la souveraineté nationale et l'unité sont consacrés, et qui représente le Cambodge à l'extérieur,

Se félicitant de l'élection à l'unanimité, à Beijing, le 17 Juillet 1991, de SAR le Prince Norodom Sihanouk en tant que président du Conseil national suprême,

Reconnaissant qu'un renforcement du rôle des Nations Unies exige l'établissement d'une Autorité transitoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) avec les composantes civiles et militaires, qui agira dans le plein respect de la souveraineté nationale du Cambodge,

Notant les déclarations faites à l'issue des réunions tenues à Jakarta le 9-10 Septembre

1990, à Paris les 21-23 Décembre 1990, à Pattaya les 24-26 Juin 1991, à Pékin les 16-17 Juillet 1991, à Pattaya 26-29 août 1991, ainsi que les réunions tenues à Jakarta le 4-6 Juin 1991 et à New York le 19 Septembre 1991,

Se félicitant de sécurité des Nations unies de la résolution 717 (1991) du 16 Octobre 1991 sur le Cambodge,

Reconnaissant que l'histoire tragique récente du Cambodge exigent des mesures spéciales pour assurer la protection des droits de l'homme, et le non-retour aux politiques et aux pratiques du passé,

.....  
.....

Ont convenu ce qui suit :

### **Article 1**

**1. Le Cambodge s'engage solennellement, par le présent Accord, à maintenir, préserver et défendre sa souveraineté, son indépendance, son intégrité et son inviolabilité territoriales, sa neutralité et son unité nationale; la neutralité perpétuelle du Cambodge sera proclamée et consacrée par la constitution cambodgienne qui sera adoptée après la tenue d'élections libres et équitables.**

**2. A cette fin, le Cambodge s'engage à :**

**d) Mettre fin aux traités et accords qui sont incompatibles avec sa souveraineté, son indépendance, son intégrité et son inviolabilité territoriales, sa neutralité et son unité nationale;**

### **Article 2**

**1. Les autres Parties au présent Accord s'engagent solennellement par cet Accord à reconnaître et à respecter à tous égards la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et l'inviolabilité territoriales, la neutralité et l'unité nationale du Cambodge.**

**2. A cette fin, elles s'engagent à :**

**e) S'abstenir d'utiliser leur territoire ou le territoire d'autres Etats pour porter atteinte à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et l'inviolabilité territoriales, la neutralité et l'unité nationale du Cambodge;**

### **Article 3**

**1-Toutes les personnes se trouvant au Cambodge jouiront des droits et libertés formulés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme.**

**2- À cette fin, le Cambodge s'engage à:**

**Assurer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Cambodge ;**

**Soutenir le droit de tous les citoyens cambodgiens d'entreprendre des activités visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme et des libertés fondamentales;  
Prendre des mesures efficaces pour garantir que les politiques et les pratiques du passé ne**

**doivent jamais être autorisé à revenir;**

**Adhérer aux instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme;**

**Les autres signataires du présent accord s'engagent à promouvoir et à encourager le respect et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Cambodge en tant que consacrés dans les instruments internationaux pertinents et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, afin, notamment, à empêcher la récurrence des violations des droits de l'homme.**

#### **Article 4**

**Les Parties au présent Accord demandent à tous les autres Etats de reconnaître et de respecter à tous égards la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et l'inviolabilité territoriales, la neutralité et l'unité nationale du Cambodge et de s'abstenir de toute action incompatible avec ces principes ou avec d'autres dispositions du présent Accord.**

#### **Article 5**

**1. En cas de violation ou de menace de violation de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité et de l'inviolabilité territoriales, de la neutralité ou de l'unité nationale du Cambodge ou de l'un quelconque des engagements pris en vertu du présent Accord, les Parties à cet Accord s'engagent à procéder immédiatement à des consultations en vue de prendre toutes les dispositions appropriées pour assurer le respect desdits engagements et régler ces cas de violation par des moyens pacifiques.**

**2. Ces dispositions peuvent comporter, entre autres, la saisine du Conseil de sécurité des Nations Unies ou le recours aux moyens de règlement pacifique des différends mentionnés à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies.**

**3. Les Parties au présent Accord peuvent également demander l'assistance des Coprésidents de la Conférence de Paris sur le Cambodge.**

**4. En cas de graves violations des droits de l'homme au Cambodge, elles demanderont aux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies de prendre toute autre mesure appropriée en vue d'empêcher et de mettre fin à ces violations conformément aux instruments internationaux pertinents.**

#### **Article 6**

Le présent Accord entrera en vigueur à la date de sa signature.

#### **Article 7**

Le présent Accord restera ouvert à l'adhésion de tous les Etats. Les instruments d'adhésion seront déposés auprès des Gouvernements de la République française et de la République d'Indonésie. Pour chaque Etat adhérant à l'Accord, celui-ci entrera en vigueur à la date du dépôt de son instrument d'adhésion.

#### **Article 8**

L'original du présent Accord, dont les textes en langues anglaise, chinoise, française, khmère et russe font également foi, sera déposé auprès des Gouvernements de la République française et de la République d'Indonésie, qui en transmettront des copies certifiées conformes aux gouvernements des autres Etats participants à la Conférence de Paris sur le Cambodge ainsi qu'au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

EN FOI DE QUOI, les Plénipotentiaires soussignés, dûment autorisés, ont signé le présent Accord.

FAIT à Paris, le 23 octobre mil neuf cent quatre-vingt onze

### Résumé :

**Article 1- le Cambodge doit annuler les traités pour défendre sa souveraineté.**

**2. Les autres signataires dont le Vietnam ou la Thaïlande doivent respecter cette souveraineté.**

**3. Le Cambodge doit respecter les droits de l'homme**

**4. Les signataires ne doivent pas laisser un pays violer le Cambodge.**

**5. En cas de violation territoriale et des droits de l'homme, les signataires et les 2 co-présidents prennent des dispositions pour régler pacifiquement et/ou saisir l'ONU et le Conseil de Sécurité des Nations Unis.**

---

### *Chers Compatriotes,*

21 ans après, le peuple khmer n'a pas vu venir cette annulation des traités bilatéraux 1979, 1982, 1983, 1985. En revanche, il est très déçu de l'adoption, sous la menace du PPC- Hun Sen, du traité bilatéral additif 2005, pour prolonger les précédents traités inégaux et injustes et consolider la colonisation et l'annexion territoriale du Cambodge par le Vietnam. En vertu de tous ces traités et, grâce aux lois, décrets, mesures administratives bilatérales... qui en ont découlé, le Vietnam a piétiné la Souveraineté, l'Indépendance et l'Intégrité territoriale du Cambodge, comme si l'Accord de Paris n'existait pas, et que le Cambodge demeure toujours sous sa domination depuis l'invasion de ses troupes, le 7 Janvier 1979. Les dirigeants des deux pays méprisent le peuple cambodgien, en manipulant l'opinion publique nationale et internationale, en violant l'Accord de Paris du 23 Octobre 1991 dont le Cambodge et le Vietnam sont les signataires. En clair, 34 ans après son invasion et 21 ans après l'Accord de Paris, le Cambodge est d'ores et déjà le territoire vietnamien dans tous les sens du terme. Le peuple khmer considère ouvertement le Premier Ministre Hun Sen comme dictateur et traître à la Patrie, et le Vietnam communiste comme état impérialiste et colonisateur du Cambodge. Enfin, le peuple considère, de fait, la 2<sup>ème</sup> monarchie khmère et tout l'appareil de l'état royalo - communiste PPC, comme traîtres à leur Nation. Au début du 21<sup>ème</sup> siècle, Le peuple cambodgien veut absolument vivre libre, indépendant et non colonisé par le Vietnam, exactement, comme le voulait le peuple vietnamien au 20<sup>ème</sup> siècle, en combattant contre les Français et les Américains.

L'annulation de ces traités auraient dû être finalisée en 1993, après que le Cambodge avait eu son roi, son Gouvernement et autres Institutions telles l'Assemblée Nationale, le Sénat... conformément à sa Constitution. Comme les dirigeants de cette 2<sup>ème</sup> monarchie sont des traîtres (rois, ministres, députés, sénateurs...), c'est pourquoi la nation n'avait pas vu venir cette annulation et cette indépendance du Cambodge. Ces traîtres y

ont instauré en force la 2<sup>ème</sup> monarchie où sévissent actuellement et impunément la trahison, la dictature, l'injustice et la corruption, pour mieux servir le Vietnam !

**Pour recouvrer l'Indépendance et défendre l'intégrité territoriale**, le peuple khmer n'a pas d'autres choix que de livrer une guerre de libération par la Révolution du Lotus! Pour ce faire, il devra **chasser, par soi-même, tous les traîtres du pouvoir**, et ce, **par tous les moyens**, conformément à l'Accord de Paris, à la Charte de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Il ne doit pas accepter ce fait accompli et ne doit plus compter sur ses dirigeants royalo-communistes. La Révolution du Lotus apparaît donc comme **la nécessité absolue** pour libérer le Cambodge du Vietnam et libérer le peuple khmer du dictateur Hun Sen.

Cet outil international très précieux (ou l'Accord de Paris) aura été inutile si sa 21<sup>ème</sup> Commémoration n'inspirera pas les Khmers à l'utiliser **comme outil de libération de leur Patrie**. *En vertu de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, des Droits des Peuples, les Révolutionnaires du Lotus ont deux ennemis : des dirigeants khmers traîtres et des dirigeants vietnamiens colonialistes. Nous avons le droit de les contraindre à respecter l'Accord de Paix de Paris du 23 Octobre 1991. L'échec de La Révolution du Lotus leur est interdit : car, c'est tout simplement l'échec du Cambodge et du peuple khmer contre le Vietnam et la dictature royalo-communiste du PPC-Hun Sen. Tous les espoirs du peuple reposent principalement sur la conscience des jeunes, des enseignants, des ouvriers, des agriculteurs et paysans, de l'intelligentsia, des forces armées dont les militaires, la police, la gendarmerie, des bonzes, des fidèles, des fonctionnaires, des commerçants... La Révolution du Lotus ne sera pas achevée sans la réalisation de ses trois objectifs, à savoir le départ des Vietnamiens du Cambodge, la chute de Hun Sen à la fin de cette année 2012 et l'installation d'un régime libre.* Nous appelons le peuple de La Révolution du Lotus, à **appliquer immédiatement et à grande échelle, le Tsunami populaire, avec intelligence, en l'adaptant aux situations sur le terrain.**

**Chers Compatriotes,**

Pour marquer le 21<sup>ème</sup> anniversaire de l'Accord de Paris, le 23 Octobre 2011, nous devons nous **manifester par tous les moyens**, bruyamment et massivement, partout dans le pays pour **réussir La Libération du Cambodge et de son peuple**. **Nous souhaitons bon vent à La Manifestation du peuple khmer, le 23 octobre 2012, fleurs du lotus et baguettes d'encens à la main**, pour forcer **le départ des colonisateurs vietnamiens** et **mettre fin à la dictature du royalo-communisme PPC-Hun Sen**. Pour défendre l'intégrité territoriale du Cambodge, le peuple khmer ne doit plus rien attendre de ses dirigeants, ni croire à leurs promesses aux prochaines élections législatives. D'ailleurs, le système actuel des partis politiques au Cambodge ne sert que les intérêts des chefs des partis et non ceux des électeurs ou du peuple ! **Ce sera encore du temps perdu !** Il doit contraindre, par tous les moyens, le Cambodge (article 1) et le Vietnam (article 2) à **annuler immédiatement les traités de 1979-1982-1983-1985 et le traité additif de 2005**. **Il en a le droit en vertu de cet Accord. Les 17 autres signataires n'ont pas le droit de lui en empêcher : ils auront le devoir de l'aider (l'article 4)**

**Voici quelques actions :**

**Brûler pacifiquement, symboliquement, mais avec détermination**, le drapeau vietnamien et des traités 1979-82-83-85 et le traité additif 2005, en signe d'annulation immédiate de ces traités injustes (**non respect de l'article 1**). En effet, tous les dirigeants khmers sans exception dont **Sam Rainsy et Kem Sokha** n'ont jamais osé demander expressément l'annulation de ces traités. (Ils soutiennent Sihanouk qui voulait à tout prix le retour de sa 2<sup>ème</sup> monarchie. Et Sihanouk soutient Hun Sen et le PPC. Comme Hun Sen et le

PPC , en tant que fantoches du Vietnam , contrôlent tous les pouvoirs , tous les dirigeants khmers y compris le roi sont obligés de soutenir la politique annexionniste du Vietnam. C'est ainsi que le Cambodge continue de perdre sa souveraineté et son indépendance). **(contraire à l'article 1).**

**Signifier aux immigrants vietnamiens (civils et militaires) installés au Cambodge, qu'ils sont en danger grave et qu'ils sont des illégaux vis-à-vis des lois cambodgiennes sur l'immigration votées par l'Assemblée Nationale.**

**Contraindre le Vietnam, impérialiste** pourtant **signataire de l'Accord de Paris, à annuler immédiatement ces traités**, et retirer ses 100 000 troupes déguisées en agents civils infiltrés et cachés au Cambodge. **(article 2)**

**Informer l'ONU, l'initiatrice de la Conférence de Paris du 23 octobre 1991, et le Conseil de Sécurité sur le non-respect de l'Accord de Paris par le Cambodge et le Vietnam, et leur prévenir de la dérive éventuelle de la colère des Cambodgiens excédés par la poursuite d'annexion territoriale et la présence massive des Vietnamiens, civils et militaires ( 5 à 7 millions ?) au Cambodge.** Informer la communauté internationale et les Etats membres de l'ONU, des conséquences très graves sur les risques d'instabilité et d'insécurité dans la région, dus à la violation et au non respect de cet Accord par le Cambodge et le Vietnam (l'article 5).

Le peuple khmer devra **agir fort**, sans relâche, par tous les moyens et partout, à l'ONU, devant des Ambassades Khmère et vietnamienne, au Cambodge ou à l'étranger. Ces manifestations pacifiques mais très déterminées, conformément à l'esprit de la Conférence de Paris du 23 Octobre 1991 s'arrêteront quand le Cambodge et le Vietnam auront annulé tous ces traités, et que le Cambodge aura respecté **l'article 3 du traité sur les Droits de l'homme**. Un gouvernement provisoire assurera la mise en place des institutions représentatives pour offrir l'opportunité au peuple khmer le choix démocratique d'un régime libre et le droit d'élire ses nouveaux dirigeants. Avant cette victoire collective, nationale et populaire, toutes les élections ne seront que mascarades, oppressions et trahison!

**Chers Compatriotes,**

*Rappelons que, le Vietnam, toujours insolent, osant poursuivre aujourd'hui son annexion et son impérialisme aux dépens du Cambodge, c'est parce que, après la cession de la Cochinchine, le 4 Juin 1949, par la France au Vietnam, la 1<sup>ère</sup> Monarchie de Sihanouk n'osa pas réagir, par peur de perdre son trône offert par la France. Actuellement , des Khmers du Kampuchéa Krom (la Cochinchine) victimes, assurent seuls leurs luttes et revendications d'Indépendance à l'égard du Vietnam, sans l'aide du Cambodge (sa mère patrie) , et sans l'aide de Sihanouk, le responsable de l'abandon honteux ! C'est exactement ce qui se passe aujourd'hui: **Sihanouk et sa famille demandèrent au roi Sihanouk de signer le traité additif de 2005, sous la menace de Hun Sen, fantoche du Vietnam, par peur de perdre cette monarchie qui a reçu de l'Etat fantoche PPC, environ 15 millions US\$ par an , pour survivre ! La victoire de La Révolution du Lotus sera pour le Cambodge et son peuple et non pour une personne ou un parti! Ainsi, avec l'aide du PPC fantoche, Hanoi continue de défier avec insolence, la communauté internationale en prolongeant , comme si de rien était, des traités injustes 1979, 1982, 1983, 1985 et en imposant le traité additif 2005, pour avaler insidieusement le Cambodge. D'où, la suppression de la journée nationale du 23 octobre commémorant l'Accord de Paix de Paris de 1991, et la célébration, par diversion, de la journée du 7 janvier pour glorifier l'action du Vietnam au lieu de la condamner comme l'invasion pure et simple du Cambodge.***

**OU CHAL**

**Membre Fondateur**

*(Révolution khmère du Lotus )*

*(<http://www.khmerlotusrevolution.com>)*

**DEA de Philosophie- Sorbonne Paris**

**DESS Informatique Documentaire- Lyon I & ENSSIB**